

Adresse de la société populaire de Vimoutiers (Orne) qui transmet les détails d'une fête célébrée à l'occasion de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté Marat et Peletier, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vimoutiers (Orne) qui transmet les détails d'une fête célébrée à l'occasion de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté Marat et Peletier, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 181-182;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27947_t1_0181_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

purgés de tous les attirails de l'hypocrisie et de la bigoterie; ils ne s'annoncent plus par des clochers orgueilleux d'où sortaient les sons lugubres du fanatisme; ils portent l'étendard tricolore.

Les cloches partent successivement pour les fonderies de Valence et Pont-de-Vaux, où il en est déjà arrivé 350 liv. 9.

On n'entend plus dans les campagnes que le son du tambour. Les habitants s'exercent toutes les décades aux manœuvres militaires car ils veulent s'aider à affermir la République une, indivisible, démocratique.

Les jeunes gens de la 1^{re} réquisition au nombre de plus de 1,100, stimulés par leurs

parents sont jaloux et impatients d'aller augmenter les phalanges guerrières de la République qui doivent exterminer le reste des tyrans coalisés.

Les dons patriotiques faits depuis le 1^{er} frimaire arrivent à 201 chemises, 46 paires de bas de laine, 18 paires de souliers, 2 draps, et 3 aulnes de toile et 600 livres en monnaie républicaine.

Les habitants de ce district prouveront dans toutes circonstances leur amour et leur dévouement à la patrie, ils bénissent chaque jour, les ouvrages de la Sainte Montagne. S. et F.»

CHAULMONTET.

[Etat de l'argenterie; 12 vet. II.]

NOMS DES CANTONS	OR marcs, onces, deniers	VERMEIL marcs, onces, deniers	ARGENT marcs, onces, deniers
Canton de Carouge			135. 7. 11
Canton de Chaumont-Viri			132. 6.
Canton de Frangy			42. 7. 23.
Canton de Cruseilles			42. 2. 6.
Canton Reignier			60. 12.
Canton de Bonne			59. 2.
Canton d'Annemasse			109. 5. 20.
Maisons Nationales			38. 7. 18.
Dépôt du District			3. 3. 18.
Dépôt et énoncé au Verbal du receveur de District cy-joint .			625. 3. 12. 2. 7.
Total.....			622. 4. 12.

Plus 1 croix dite de St Louis, 1 grande et 1 petite dites de St Maurice, 2 petits morceaux d'argent formant un écusson de fleur de lys et 2 petits morceaux de drap brodés d'une fleur de lys.

P.c.c. : [Même signature].

10

La société populaire et républicaine de Vimoutiers, département de l'Orne, transmet à la Convention nationale les détails d'une fête célébrée dans cette commune, à l'occasion de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, Marat et Peletier.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Vimoutiers, 15 vent. II] (2).

« Représentans d'un peuple Libre,

Notre Société toujours attentive à saisir les occasions qui lui paroissent les plus propres à propager les principes de la Liberté et de l'Egalité, n'a pas laissé échapper celle que lui a fourni l'inauguration des Bustes de Peletier et Marat pour rapeller au peuple les obligations

qu'il avoit à ces deux martyrs de la Révolution.

Cette cérémonie auguste et religieuse pour les Républicains, à laquelle ont assisté les corps constitués, la garde nationale et la gendarmerie, s'est faite avec toute la pompe que permettoit la localité. Un saint enthousiasme paroissoit pénétrer tous les cœurs d'admiration et de respect.

Le citoyen La Barre, ci-devant chef d'administration de la marine, prononça dans le temple de la raison un discours très énergique dans lequel il peignit avec force le respect dû à la Divinité, et les malheurs qu'enfanta le fanatisme et les manœuvres astucieuses des prêtres, toujours prêts à confondre à leur gré un dieu juste et bienfaisant avec le dieu de la Vendée.

Ce discours souvent applaudi fut suivi d'hymnes civiques en l'honneur des défenseurs de la patrie, de la liberté et des progrès de la Raison.

Le cortège se rendit ensuite au lieu des séances de la société, aux cris mille fois répétés de Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne, Vive Marat, Vive Peletier.

Le Président prononça un discours analogue à la fête, et le citoyen La Barre fit en peu de mots l'éloge des amis du peuple.

« Que l'image de ces hommes célèbres, s'écriait-il, sans cesse présente à votre mémoire, excite votre courage, que leurs immortels écrits allument dans votre âme ce feu sacré de Liberté dont ils étaient embrasés; n'oubliez jamais que s'ils furent les défenseurs de vos droits, ils travaillèrent également à tracer vos devoirs, et

(1) P.-V., XXXVI, 67.

(2) F¹⁷ A 1010^A, pl. 4, p. 3014.

que vous ne pouvez sans insulter à leur mémoire vous dispenser de remplir scrupuleusement ceux que la Loi vous impose. Imités leurs vertus, marchés sur leurs traces, et comme eux sachez mourir plutôt que de redevenir esclaves.

Des couplets chantés à la tribune par La Barre fils âgé de 12 ans expriment la reconnaissance des habitants de Vimoutier pour ceux du Sinai français et leurs sublimes travaux. Ensuite la Société se rendit au pied de l'arbre de la Liberté ou la fête fut terminée par des chants patriotiques et des danses.

Un aveu que nous devons vous faire, Citoyens Représentants, et qui a empêché le complément de notre joie, est la conviction que nous avons eu que le fanatisme avait encore de nombreux partisans dans nos contrées. Nous espérons cependant que nos efforts feront prévaloir la Raison, et disparaître à pas de géant, ces restes de la superstition qui ne fut que trop longtemps dominatrice des hommes.

COURMACEUL, HEURTAUX (*secrét.*), CARON (*secrét.*), SAMAISSON aîné (*pour absence*).

11

Le citoyen Montault (de Loudun) informe la Convention nationale qu'il a fait remettre au représentant du peuple Bion, le titre d'une rente de 26 liv. sur le dernier tyran, et que propriétaire de la moitié de ce titre, il en a fait hommage à la patrie, ainsi que des arrérages de la moitié de la rente.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

12

Les administrateurs du district de Sommières annoncent à la Convention nationale que l'argenterie des églises de ce district a été envoyée à la monnaie; ils lui font passer le tableau des communes et des prêtres qui ont abjuré leurs erreurs pour ne reconnoître que le culte de la Raison, et ils l'informent que le citoyen Pierre Lauzière (de la commune d'Aubais) (2) a fait don de 3 pièces de moleton de la valeur d'environ 500 liv.

Mention honorable du don, insertion au bulletin et renvoi pour le surplus au comité d'instruction publique (3).

[Sommières, 5 germ. II] (4).

« Représentants,

Le fanatisme achève d'expirer; tous ses monuments ont disparu dans les 47 communes dont notre district est composé, qui presque toutes ne reconnaissent que le culte simple de la Rai-

son. Les saints, les saintes et tous leurs colifichets ont pris le chemin de la monnaie, pour renaître dans le creuset sous une forme plus utile à la République. Nous joignons ici le tableau des communes, des prêtres et des ministres qui ont abjuré leurs erreurs, avec les pancartes sacrées qu'ils nous ont remis.

Le citoyen Pierre Lauzière d'Aubais, a envoyé au magasin militaire de ce district, trois pièces de moleton, qu'il donne pour l'habillement des défenseurs de la patrie; ce don est de valeur d'environ 500 l., nous joignons ici l'expédition du procès-verbal qui le constate.

Braves représentants, restés à votre poste, jusqu'à ce que les peuples aient signé une alliance éternelle avec la République française. Restez-y jusqu'à ce que nous ayons perdu l'exécrable souvenir des tyrans. Nous sommes debout pour périr en défendant vos sages décrets ».

VALZ, J. CHAPEL, A. GAUDE, v.p., DAIZAC (*secrét.*).

13

Les maire et officiers municipaux de la commune de Limoges font passer à la Convention nationale le procès-verbal d'un examen qui a été fait des reliques des ci-devant églises de cette commune, par lequel il est constaté que ces reliques n'étoient autre chose que des composés de mastic, de carton et de toile peinte; puissent, disent-ils, tous les citoyens de la République être guéris du fanatisme religieux, comme l'ont été ceux de notre commune.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Limoges, 18 niv. II] (2).

« S. et F., Citoyen président,

Nous adressons à la Convention nationale la copie d'un procès-verbal qui constate mieux que tous les plus beaux discours, la friponnerie des ci-devant prêtres.

Si quelque chose peut guérir l'esprit de l'homme du fanatisme religieux, sans doute c'est une pièce aussi importante, quoique bien humiliante pour la raison, dans l'histoire des extravagances humaines. Puissent tous les citoyens de la République en être guéris, comme l'ont été ceux de notre commune, qui humiliés d'avoir été dupés et victimes de tant d'hypocrisie, n'ont contenu leur indignation contre ces prédicateurs du mensonge que par obéissance et respect pour la loi ».

DEROCHE l'aîné, LABROUSSE, BRET, LESMY, BORDE, IMBERT, ROBERT.

[P.V. de la séance du 8 niv. II].

Nous, Guillaume Imbert et Joseph Bret, officiers municipaux, commis par la municipalité

(1) P.-V., XXXVI, 67. Bⁿ, 10 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1276.

(2) Et non Aubex ou Aubaix.

(3) P.-V., XXXVI, 67. J. Matin, n° 614.

(4) F¹° III Gard, 11.

(1) P.-V., XXXVI, 68. Bⁿ, 5 flor. (suppl.); J. Sablier, n° 1276; Débats, n° 586, p. 116; J. Matin, n° 614.

(2) C 302, pl. 1091, p. 37, 38.